

2011\_B109

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Pépinières d'entreprises - Organisation du concours projets d'innovation - Validation des prix**

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(s) avec pouvoir :**

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(s) :**

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danièle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 1ER AVRIL 2011**

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

**Objet :** Développement Economique - Pépinières d'entreprises -  
"Organisation du concours Projets d'Innovation - Validation des  
Prix" .

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La société Inno-TSD, gérant délégué des pépinières d'entreprises innovantes et de l'Hôtel Technologique de la Communauté du Pays d'Aix prévoit, conformément au marché, d'organiser un concours de projets d'entreprises innovantes.

Ce rapport a pour objectif d'approuver l'organisation du concours et de valider la valeur des prix sous forme de loyers offerts sur une durée de quatre à six mois.

Les trois outils de développement économique, pépinières et hôtel d'entreprises innovantes de la Communauté du Pays d'Aix sont gérés dans le cadre de deux marchés publics passés en juillet 2009 par la société Inno-TSD, dont le siège social est à Sophia Antipolis.

Durant les années précédentes, la pépinière d'entreprises innovantes à Pertuis était exploitée en gestion directe par le service Innovation et Création d'Entreprise (formations, animations, suivi de l'activité, programmation de

travaux), tandis que la pépinière d'entreprises de Meyreuil a été mise en gestion déléguée à partir de février 2006.

## **1 - Une gestion déléguée afin de renforcer le rôle de levier économique des pépinières et de l'Hôtel Technologique**

L'objectif de la prolongation et finalement l'élargissement de cette mise en gestion déléguée à la pépinière d'entreprises innovantes à Pertuis, décidée par la Communauté du Pays d'Aix, est bien de favoriser l'hébergement de projets innovants de qualité puis de faciliter leur développement durant les premières années de leur activité. L'insertion de ces structures dans un réseau d'acteurs économiques de l'innovation et de l'entreprise, les conférences économiques, les formations et les animations régulières associées à un suivi de l'évolution de leur activité favorisent dans les faits l'apparition de synergies et d'une dynamique de développement local.

Toutefois, si la pépinière d'entreprises innovantes de Meyreuil et l'Hôtel Technologique continuent de connaître un taux d'occupation élevé et sont bien identifiés comme acteurs économiques du territoire, hébergeant à ce jour 17 entreprises et créant près de 180 emplois, force est de constater que la pépinière d'entreprises innovantes sur la z.a de Pertuis connaît davantage de difficultés à héberger et accompagner un nombre satisfaisant d'entreprises et à se faire identifier sur le territoire - soit à ce jour quatre entreprises hébergées.

L'organisation de manifestations d'envergure doit ainsi favoriser la reconnaissance de ces outils dont le rôle doit bien être celui d'un levier économique territorial.

## **2 - Organisation d'un concours du projet d'innovation et validation des prix remis aux lauréats**

Cette manifestation annuelle, proposée dans le cadre de l'offre de la société Inno-TSD, a pour objectif de mettre en valeur les services proposés en pépinières afin d'attirer de nouveaux projets ; envisagée une première fois en 2010, la première édition a finalement dû être reportée à l'année 2011 ; elle concernera les deux pépinières d'entreprises.

Les effets induits d'une telle démarche sont ceux d'une meilleure visibilité de ces outils sur le plan local, auprès des acteurs économiques de l'accompagnement en amont de la création (Incubateurs de Provence et autres structures), mais aussi auprès d'écoles d'ingénieurs, d'universités ou

de centres de recherche en direction de jeunes diplômés. Cela représente autant de nouveaux partenariats possibles et insèrent les pépinières et les entreprises hébergées dans un tissu économique plus dense encore.

La Communauté du Pays d'Aix doit ainsi être progressivement reconnue comme un acteur de la création d'entreprises et de l'innovation dans le grand sud, en particulier sur les thématiques qu'elle a définies : à savoir, la microélectronique, l'informatique, l'optique et la photonique à Meyreuil et l'ingénierie des énergies nouvelles à Pertuis, tout en restant accessibles à d'autres secteurs d'activité.

Cette manifestation et sa répétition régulière doivent également bénéficier en particulier à la pépinière d'entreprises innovantes à Pertuis.

Le concours devrait permettre de recueillir au minimum une cinquantaine de projets pour une sélection finale d'une dizaine d'entre eux qui pourront alors être hébergés dans chacune des pépinières.

Les prix offerts aux dix candidats retenus seraient notamment constitués de quatre à six mois d'hébergement offerts pour une valeur globale de 20 000 € TTC ; la moitié affectée à chacune des deux pépinières d'entreprises. Cette aide s'intégrera dans le cadre légal des aides de minimis. La déclinaison de ces différents prix sera décidée conjointement avec la Communauté du Pays d'Aix ;

En complément il sera fait appel à des partenaires privés pouvant proposer des réductions tarifaires, des équipements professionnels, des expertises techniques spécifiques, etc.

Pour obtenir des projets de qualité, il est prévu un lancement du concours en juin et une remise des prix fin septembre 2011, suite à l'analyse effectuée par un jury indépendant. Le règlement du concours sera déposé chez un huissier.

Un plan de communication ambitieux sera réalisé, avec affichage, utilisation des moyens existants de la CPA et de supports régionaux, voire nationaux spécialisés dans l'innovation d'entreprise.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1115-1 à L1115-5,

VU les articles 87 et 88 du traité des communautés européennes et du règlement des aides de minimis de la Commission européenne,  
VU le règlement (CE) n°69/2001 de la Commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis,  
VU le règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis,  
VU les offres retenues dans le cadre du marché 09M0019 correspondant au lot n°1 - « Gestion déléguée de la pépinière d'entreprises innovantes et de l'Hôtel Technologique de Meyreuil » et du marché 09M0020 - lot n°2 - « Gestion déléguée de la pépinière d'entreprises innovantes de Pertuis ».  
VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 8 mars 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'organisation du concours proposé par la société Inno-TSD dans le cadre des marchés de gestion déléguée 09M0019 et 09M0020,
- **APPROUVER** l'attribution de prix d'un montant total de 20 000 euros TTC qui se traduit en loyers offerts dans chacune des deux pépinières et s'adresse exclusivement aux projets de créations d'entreprises innovantes retenus dans le cadre du concours organisé par la société Inno-TSD ; cette aide sera insérée dans le dispositif des aides de minimis avec l'accord de l'entreprise concernée,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

# ANNEXE

## Concours de la Création d'Entreprise Innovante

### Projet

#### *Stratégie création*

---

**INNOVONS NOTRE FUTUR EN PAYS D'AIX ...**

« *Nous donnons une vraie chance à vos idées innovantes !* »

#### *Support :*

---

Les jeunes entrepreneurs ont souvent des concepts novateurs mais n'osent pas toujours les mettre en œuvre. Ils ont souvent peur d'exprimer leurs idées par crainte de l'échec. Par ailleurs, du fait de la crise économique qui continue à frapper certains secteurs, les porteurs de projets ont du mal à faire émerger leurs idées. En utilisant un mot positif tel que **chance** dans notre promesse, nous souhaitons les inciter à mobiliser leurs forces et atouts tout en faisant référence à l'aléa que peut représenter la réussite à un concours, cela afin de ne pas décourager les candidats non retenus.

#### *Ton :*

---

- Professionnel puisque qu'il s'agit d'un mode de communication vers de futurs professionnels
- Percutant puisque l'on s'adresse directement à notre cible

#### *Contraintes :*

---

- Respect du budget communication et de ressources humaines, conformément aux CCAP des deux marchés.
- Respect de la charte graphique des pépinières d'entreprises et de celle de la CPA, validation des projets de communication par la CPA.

#### *Stratégie des moyens*

#### *Médias*

---

#### **Affichage**

Pour aider la mémorisation, nous utiliserons l'affichage. Ce média permettra de crédibiliser notre concours, et sera le vecteur d'une image positive.

Les affiches seront visibles dans les chambres de commerce et d'industrie, dans les bureaux de l'emploi des communes du pays d'Aix, les écoles...

Nous choisirons d'utiliser des affiches A3. Quadri. (éventuellement en grand format, si cela est possible). Sur l'affiche devra apparaître : un visuel représentatif de la région (image provençale), le nom et le slogan du concours, les dates du concours, le descriptif du 1<sup>er</sup> prix, ainsi que les logos des principaux partenaires et de la CPA .

### **Presse**

Afin de toucher notre cible, et en corrélation avec notre partenariat avec la CPA, il est envisagé de faire paraître des annonces dans les journaux et revues de la CPA.

### **Internet**

Création de pages spécifiques au concours sur le blog existant de la pépinière et également sur le site de la CPA. Possibilité de télécharger le dossier de candidature ainsi que le règlement.

Création d'un groupe FACEBOOK et d'un compte VIADEO. Sur ces sites il y aura également la possibilité de télécharger le règlement du concours ainsi que le dossier de candidature. Témoignages vidéos possibles des anciens lauréats et des entreprises travaillant à la pépinière.

Référencement du concours sur les sites des partenaires, pour une meilleure visibilité et asseoir la crédibilité du concours.

### **Hors médias**

Bien évidemment, réaliser une campagne de communication pour ce type d'événement représente un travail important, surtout lors de sa 1<sup>ère</sup> édition. Pour développer la notoriété du concours, il est préférable de laisser une longue période de dépôt de dossier (environ 3 mois).

### **Marketing Direct**

Il est également envisagé de diffuser des flyers via les chambres de commerce, les bureaux de l'emploi des communes de la CPA, les écoles d'ingénieurs...

Flyer quadri, recto/verso. 14 x 29,7 cm. Recto : reprise du visuel de l'affiche

Verso : Déroulement du concours+ les catégories primées + le détail des prix

### **Partenariats**

Il est prévu de mettre en place des partenariats auprès d'institutions locales et auprès des entreprises. Ces partenariats permettront de crédibiliser notre démarche de concours et d'apporter une aide financière et matérielle pour les récompenses promis aux lauréats.

Un dossier de partenariat a été constitué qui sera envoyé aux partenaires potentiels. Il comportera les objectifs du concours ainsi que son règlement. Les avantages que pourraient en espérer les structures partenaires. Il serait judicieux d'ajouter quelques témoignages des derniers chefs d'entreprises hébergés en pépinières. (Cf dossier partenaires)

### **Partenaires potentiels pour les prix du concours :**

- Crédit agricole, BPPC, Caisse d'Epargne.

Des institutionnels :

- Pôles de compétitivité : Capénergies, SCS, Mer PACA, Optitec, Biomed
- PRIDES :Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire
- Des écoles : Mines St Etienne, ENSAM Bouc Bel Air, etc...
- INPI, autres structures de l'innovation, etc
- \* IRCE, Val de Durance Développement Durable,etc

Des entreprises proposant des services aux créateurs d'entreprise :

- Conseil d'entreprises : avocats, etc... (Taj)
- Expert comptable, spécialiste stratégie, spécialiste export, ...

### **Partenaires potentiels pour la diffusion et la mobilisation de candidats :**

- Mission locale Aix, Bureau Municipal de l'Emploi des communes du Pays d'Aix
- Radios locales et régionales ??
- OSEO (Etablissement Public, OSEO exerce trois métiers : l'aide à l'innovation, la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, le financement en partenariat. ??
- ANPE et APEC, ??

### **Relations Presse**

Pour bénéficier de retombées médiatiques et crédibiliser notre démarche, des relations presse seront établies auprès de la PQR (presse quotidienne régionale) et de la presse spécialisée. Pour cela, nous enverrons aux journalistes 2 communiqués de presse : le premier pour informer sur le lancement d'un concours pour faire émerger de nouvelles entreprises dans la pépinière ; le second pour inviter les journalistes à participer à la sélection finale et au cocktail de remise des prix.

**OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Pépinières d'entreprises - Organisation du concours projets d'innovation - Validation des prix**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le 13 AVR. 2011